

LOI ENERGIE – CLIMAT

ARTICLE 29

Rapport 2021

Laillet Bordier – Acer Finance

LB & AF

Laillet Bordier Acer Finance
CONSEIL ET GESTION PATRIMONIALE

Introduction

Laillet Bordier – Acer Finance est une société de gestion de portefeuilles bénéficiant d'un agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- La gestion d'OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE
- La gestion de FIA au sens de la Directive 2011/61/UE
- La gestion de portefeuille pour compte de tiers au sens de la Directive 2014/65/UE

La société de gestion est susceptible d'investir sur des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé, des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle professionnelle et non professionnelle, des instruments financiers non admis à la négociation sur des marchés réglementés ou organisés, des actifs immobiliers et des contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, lorsqu'ils sont simples.

Ce rapport est établi conformément l'article 29 de la loi énergie climat publié le 27/05/2021.

Au 31/12/2021, la société de gestion gérait 188 millions d'euros d'encours (Fonds et mandats des gestion).

a) Démarche ESG générale

Laillet Bordier - Acer Finance est une société de gestion indépendante dont le métier est de fournir un accompagnement global aux particuliers, aux entrepreneurs et aux institutionnels dans la gestion de leurs actifs.

La politique d'investissement de Laillet Bordier - Acer Finance n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (ESG).

Cependant, à l'heure où l'activité humaine n'a jamais autant pesé sur notre environnement et donc sur notre propre avenir, notre métier de gérant d'actifs nous engage plus que jamais à savoir conjuguer la performance financière avec une vision de long terme, transparente, respectueuse de l'humain et de son capital naturel.

Laillet Bordier - Acer Finance a la conviction que la gestion d'actifs ne peut plus faire l'économie d'une

connaissance intime des entreprises et des produits financiers. Depuis plusieurs années, la multiplication des phénomènes climatiques, la succession de troubles sociaux ou encore la perte de biodiversité disent mieux que nous l'urgence d'inclure les impacts ESG au cœur de nos décisions.

La grande majorité des actifs gérés par Laillet Bordier - Acer Finance étant aujourd'hui investie dans des OPC ou ETFs, les dirigeants ont pris le parti de concentrer leur attention sur la qualité de la politique ESG des sociétés de gestion et des fonds de l'univers d'investissement.

Ainsi, nous évaluons le niveau d'engagement des sociétés de gestion des fonds sélectionnés à l'aide d'indicateurs tels que l'adhésion aux PRI, l'usage des ODD, l'existence d'une politique d'investissement responsable,

l'existence d'une équipe dédiée à l'analyse extra-financière, ...

Au niveau des OPC, les éléments suivants sont pris en compte : application d'une méthodologie d'investissement sur des critères extra-financiers, label ESG,

reporting ESG, type de sélection positive/négative, existence d'une thématique ESG, fonds à impact, mesure de l'empreinte carbone du fonds, existence d'une méthodologie d'alignement sur les Accords de Paris...

b) Information clients

Laillet Bordier – Acer Finance met à disposition la documentation juridique sur son site internet (Charte ESG). La société de gestion a fait le choix d'une communication limitée pour ses OPC.

c) Liste des produits financiers en vertu des articles 8 et 9

Au 31/12/2021, la société de gestion gère 6 OPC et des mandats de gestion au sens de la Directive n° 2004/39/CE (Directive MIF). Les différents fonds et les mandats sous gestion sont soumis uniquement à l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure »).

d) Nos engagements de place

Signatory of:



Depuis 2020, Laillet Bordier – Acer Finance est signataire des PRI et s’engage à respecter les six principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies. Cette initiative vise à inciter les entreprises à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs processus d’analyse et de décision en matière d’investissement.

e) Représentation Hommes/ Femmes

Actuellement, 17 personnes travaillent au sein Laillet Bordier – Acer Finance dont 10 femmes et 7 hommes.

Malgré la taille de la structure, la société de gestion veille dans sa politique d’embauche à chercher un certain équilibre dans représentation homme / femme.